

Politique du stationnement - Réorganisation du secteur de la rue du Lycée (4^{ème} tranche) - Extension rue Charles Nodier - Non reconduction de la gratuité pendant la période du 15 juillet au 15 août - Tarification

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 1987 ont été décidées l'extension et la réorganisation par étapes du stationnement payant à Besançon.

En 1988, la Société VIA-STATIONNEMENT, dans le cadre du contrat qui la lie à la Ville pour la gestion du stationnement payant, a réalisé la mise en place du matériel et de la communication sur les quartiers où les études avaient été menées en 1987, à savoir :

- Rivotte,
- Place de la Révolution,
- Saint-Amour.

Le nombre de places gérées est actuellement de 1 700 dont 1 000 dans le cadre des nouvelles modalités de gestion par secteur (120 en secteur rouge, 492 en secteur orange et 388 en secteur azur).

A la suite d'une nouvelle enquête, le stationnement dans le quartier de la rue du Lycée pourrait être réorganisé.

Quartier de la rue du Lycée

Le quartier concerné est composé de :

- la Place Saint-Jacques,
- la rue de l'Orme de Chamars,
- la rue Girod de Chantrans,
- la rue du Lycée,
- la rue Claude Pouillet,
- la rue du Loup,
- la rue Emile Zola,
- la rue Pasteur,
- la rue d'Anvers,
- la Grande Rue, entre le pont Battant et la Place du Huit Septembre,
- la rue Jean-Jacques Rousseau,
- la rue Hugues Sambin,
- la rue du Palais de Justice,
- la rue Mégevand, entre la rue du Palais de Justice et la rue de l'Orme de Chamars.

L'étude menée par VIA-STATIONNEMENT à partir d'enquêtes sur le terrain, conduit aux constatations suivantes :

1. ce quartier se caractérise avant tout par un nombre considérable d'emplois (plus de 4 000),
2. le nombre de foyers résidents est de l'ordre de 300,
3. le nombre de places de stationnement payant est très réduit ; les places gratuites autorisées et les emplacements non autorisés sont saturés,

4. les foyers interrogés ont fait ressortir quelques éléments tels que :

- * anarchie de stationnement et difficultés de circuler pour les piétons,
- * difficultés d'accès aux garages privés et pénurie de place pour un stationnement temporaire de proximité,
- * intérêt pour une place dans le futur parking de la Mairie.

5. les professionnels, nombreux sur le quartier, disposent en général d'un emplacement pour leur voiture ; ils déplorent que leur clientèle ne puisse stationner à proximité de leur lieu d'activité.

Les propositions se résument comme suit :

- rendre le stationnement payant sur les places actuellement autorisées et sur les places utilisables sans gêne pour la circulation et l'accèsion aux propriétés,

- réaliser des aménagements au parking du Petit Chamars pour y améliorer le sentiment de sécurité,

- aménager dans chaque rue un espace piéton protégé du stationnement sauvage par des obstacles physiques appropriés : rue du Lycée, rue Zola, rue Pasteur,

- donner le statut de zone piétonne à l'extrémité étroite de la rue Claude Pouillet.

Le bilan du stationnement s'établira ainsi :

Stationnement payant - quartier du Lycée

	Situation actuelle	Situation projetée
Rue du Lycée	19 gratuites	28 ORANGE
Rue Pasteur	13 gratuites	11 ORANGE
Rue d'Anvers	19 gratuites	19 ROUGE
Rue Emile Zola	11 gratuites	12 ORANGE
Rue Girod de Chantrans	7 gratuites	9 + 11 ORANGE
Rue Claude Pouillet	11 payantes	19 ORANGE
Quai Vauban	Interdit	Interdit
Rue Jean-Jacques Rousseau	Interdit	Interdit
Rue Hugues Sambin + Place Hôtel de Ville	6 gratuites 8 payantes	14 ROUGE
Rue du Palais de Justice	Parking privé Justice	14 ROUGE
Rue Mégevand	29 payantes	14 ROUGE
Place Saint-Jacques	63 payantes	68 ORANGE
Rue de l'Orme de Chamars	Interdit	Interdit
Petit Chamars	Environ 180 gratuites	Environ 180 gratuites

Les chiffres ci-dessus sont donnés à titre indicatif et dépendront du traçage définitif.

Récapitulatif

	Payant	Gratuit	Total
Situation actuelle	111	255	366
Situation projetée	191	180	371

Pour mémoire :

Parking Mairie : 600 places payantes

Chamars : 1 000 places gratuites.

Le montant des investissements à préfinancer par la Société VIA-STATIONNEMENT en 1989 pour ce quartier, s'établit à 445 000 F TTC, y compris l'acquisition de 5 horodateurs.

Les prochains budgets d'exploitation feront apparaître les amortissements et frais financiers correspondants.

Rue Charles Nodier

A la suite des modifications des sens de circulation rue Nodier (mise en sens unique), est apparue l'opportunité d'y implanter du stationnement payant.

Partie : entre la rue Lecourbe et la rue de la Préfecture.

Tarif : 4 F de l'heure pour une durée maximum de 2 heures consécutives.

Nombre de places : 48

Le montant des investissements à préfinancer par la Société VIA-STATIONNEMENT pour cette rue, s'élève à 125 000 F TTC y compris l'acquisition de 3 horodateurs.

Tarification

Il existe actuellement une disparité des tarifs entre la Place, la Promenade Granvelle (4 F de l'heure pour une durée maximum de 2 heures) et la rue Granvelle (3 F de l'heure pour une durée maximum de 2 heures).

Afin d'harmoniser les tarifs au sein d'une même zone, il convient d'aligner la rue Granvelle sur les tarifs en vigueur Place et Promenade Granvelle.

Le tarif de la rue Granvelle serait ainsi porté à 4 F de l'heure pour une durée maximum de 2 heures.

Non reconduction de la gratuité pendant la période du 15 juillet au 15 août.

Cette mesure testée en 1988 n'a pas profité aux usagers et n'a pas apporté les résultats escomptés.

Aussi, est-il proposé de l'abandonner.

Après avis favorable de la Commission Stationnement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la nouvelle délimitation des zones de stationnement payant précédemment définies, et la mise en application des nouveaux tarifs correspondants,

- décider la modification tarifaire rue Granvelle et la suppression de la gratuité du stationnement gratuité pendant la période du 15 juillet au 15 août,

- autoriser la Société VIA-STATIONNEMENT à financer par emprunts ou crédit-bail les investissements prévus.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.